

Bachelier en Publicité option : médias contemporains

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 43

Fax : +32 (0) 65 40 41 53

Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PB103 Infographie 1			
Code	ARPB1B03P103	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jean-François DELVIN (jean-francois.delvin@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Le cours d'infographie 1 a pour but de préparer l'étudiant.e aux cours pratiques d'infographie (WEB + PAO) et à la vie professionnelle en démystifiant les différents processus de production, les processus de communication et de gestion utilisés par le milieu professionnel, les techniques de présentation et les outils utiles dans l'exercice de leur futur métier.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Compétences transversales inter catégorielles de l'Enseignement supérieur de type court**

Sous Compétence 1.1 Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit

1.1.1 Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, une réalisation, un événement

1.1.4 Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit

1.1.6 Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente

Sous Compétence 1.2 S'intégrer à l'environnement économique et technique de son futur métier

1.2.1 S'adapter au fonctionnement de l'entreprise et en particulier travailler en équipe et s'intégrer à la chaîne de production

1.2.3 Répondre aux exigences du monde du travail et se conformer aux contraintes imposées au travailleur

1.2.5 S'adapter à l'évolution des technologies et des exigences du secteur professionnel

Compétence 3 **Compétences spécifiques**

Sous Compétence 3.1 Maîtriser le graphisme dans ses technique imposées par la profession

3.1.4 Utiliser de manière performante les techniques informatiques les plus adéquates, notamment en photographie, en typographie...

Sous Compétence 3.2 Analyser et résoudre des situations professionnelles dans le domaine de la publicité

3.2.3 S'adapter aux nouveaux médias et aux nouvelles formes de marketing

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'UE, l'étudiant sera capable, dans le cadre d'un examen écrit ou d'un travail pratique :

- d'organiser son travail et ses fichiers pour mener à bien un projet professionnel.
- d'aborder les futurs cours techniques avec une connaissance de base permettant de donner plus de sens à

toute une série de notions.

- d'utiliser de la manière la plus adéquate possible les différents outils à sa disposition pour l'encadrement son travail, la gestion des communautés digitales
- de présenter son travail de manière efficace
- de comprendre et d'utiliser un CMS (système de gestion de contenu)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARPB1B03P103A Notion d'infographie

24 h / 2 C

Contenu

Travailler avec des fichiers numériques

Introduction à Internet et au web

Les solutions CMS et WordPress

Produire du contenu digital

Les techniques d'impression

Les outils de communication et de gestion professionnels

Les outils et techniques de présentation

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Travaux pratiques

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance de « questions-réponses » clôture la plupart des cours.

Une séance de rappel du cours précédent est régulièrement organisée en début de cours.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Présentation multimédia

Fiches techniques

Sites internet

Matériel didactique

Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se partage entre des travaux pratiques demandés en cours de quadrimestre et un examen écrit pendant la session de janvier.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%

production journalière	Evc + Trv	60				
Période d'évaluation	Trv	40			Trv	40

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

La présence au cours est obligatoire.

Pour les interrogations et les travaux de la production journalière, un certificat médical entraîne le report de l'épreuve au cours suivant.

En cas d'échec dans cette unité d'enseignement en janvier, l'étudiant sera réinterrogé en juin et/ou en septembre.

L'étudiant ne remet pas en jeu son travail journalier.

Pendant le quadrimestre, le non respect des dates de remise entraînera un retrait de 3 points sur 20 par jour de retard.

Le non-respect des consignes sanctionnera l'épreuve/le travail d'un zéro. (Z)

La section pratique l'arrondi mathématique pour l'évaluation des 3 périodes.

Pendant les sessions, tout étudiant retardataire sera envoyé à la Direction.

L'orthographe et la syntaxe sont primordiales pour cette activité d'apprentissage. Tout travail peut donc être refusé et sanctionné par un zéro pour défaillance.

L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IA) est autorisée dans le cadre du cours sous les conditions suivantes :

- L'IA générative ne peut pas être utilisée pour plagier ou copier du contenu existant.
- Dans un souci d'intégrité intellectuelle, tout contenu généré par l'IA doit être mentionné comme tel, l'outil utilisé doit être précisé.
- Si l'IA intervient dans un projet d'équipe, il convient de s'assurer que tous ses membres en sont informés.
- Dans le but d'une évaluation équitable et pour éviter les sanctions, l'enseignant concerné doit être informé du recours à l'IA.

En conclusion, nous considérons l'IA générative comme un atout pour l'efficacité créative, à la condition d'une utilisation responsable, dans le respect des règles d'éthique et de transparence. N'hésitez pas à en discuter avec l'enseignant.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).